Monsieur le Préfet,

Je vous remercie de nous avoir présenté ce rapport d'activités pour une période que vous n'avez pas connue.

Vous l'avez souligné, en matière de logement et d'hébergement d'urgence, les places disponibles ont été totalement occupées. Cela n'a pas cessé cette année et cela signifie que d'autres personnes dorment dehors ou chez des citoyens assumant généreusement leur hébergement. Pour avoir côtoyé très récemment encore des Loirétaines et des Loirétains mallogés ou contraint de recourir au 115, je peux témoigner de longues attentes sans solution digne d'un État comme le nôtre. Ma première question est donc la suivante : pensez-vous pouvoir arriver à ce que personne ne soit plus ni à la rue ni dans un logement indécent, dans notre département, dans un futur proche ?

Par ailleurs, je voudrais profiter de cette occasion pour vous résumer le courrier que je vous ai adressé il y a 3 mois concernant les propositions que le collectif COJIE a pu vous faire pour l'amélioration de la situation des jeunes isolés étrangers.

Notre assemblée est particulièrement attentive à cette question parce que la plupart de ces jeunes ont été à un moment donné des mineurs non accompagnés que le Département a eu à protéger. Leur avenir une fois majeurs ne nous laisse pas indifférent non plus.

Ainsi, en avril 2014, dans un vœu adopté à l'unanimité, nous demandions notamment que l'Etat accorde aux jeunes de l'ASE leur titre de séjour dès leur majorité afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des aides et dispositifs de droit commun et accéder à l'emploi. En juin dernier, à nouveau, une délibération approuvée largement ici-même soulignait notamment que les mineurs non accompagnés sous la responsabilité du Département « ont connu un début d'adolescence souvent traumatique », que « pour autant, ils font montre d'une résilience symptomatique, traduisant une volonté d'intégration passant par la réussite scolaire et/ou professionnelle » et enfin qu'ils « démontrent leur sens de l'effort et de la réussite. »

Je suis convaincu que la façon dont nous accueillons ces jeunes migrants n'a aucun impact sur un hypothétique « appel d'air ». En revanche, la bienveillance dont la France peut faire preuve envers eux est un révélateur de la bienveillance que l'État se doit de montrer envers chacun de ses citoyens. Une République qui ignorerait la détresse des jeunes étrangers isolés, c'est une République qui bientôt se montrerait sourde à la détresse de toutes les personnes en difficulté.

Je termine donc par ma seconde question : pensez-vous pouvoir répondre favorablement à la revendication de régularisation de ces jeunes émise par le COJIE ou aux propositions sur ce sujet émanant de notre assemblée et que je viens de citer.

Je vous remercie.